

Envoi : 10/10/2017  
Réception par le Préfet : 10/10/2017  
Publication : 13/10/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2017-9-10-16

Séance du vendredi 6 octobre 2017

### RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE MISE EN OEUVRE D'UN DISPOSITIF D'AIDE A LA RÉHABILITATION THERMIQUE DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mme LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL

**EXCUSES**

Mme JENN, MM. STRAUMANN, WITH

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1111-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui désigne le Département comme chef de file pour l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2016-2-10-2 du 18 mars 2016 approuvant le recentrage de la politique départementale de l'Habitat sur le champ de la lutte contre la précarité énergétique, consécutivement au terme de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de l'Anah et donnant délégation à la Commission permanente pour approuver les actions et modalités d'application de la nouvelle politique départementale de l'Habitat, dans le respect des principes énoncés dans le rapport budgétaire « Politique départementale de l'habitat - 2016 »,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-10-3 du 17 mars 2017 relative à la politique de l'habitat,

- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2017-4-10-8 du 7 avril 2017 relative à la reconduction de la convention de mise en œuvre d'un dispositif d'aide à la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux,
- VU la convention de financement de la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux signée en date du 8 janvier 2014, pour une durée de trois ans, et de son article 11 qui précise que ladite convention pourra être renouvelée par reconduction expresse d'un commun accord des parties,
- VU l'avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement lors de sa réunion du 24 mars 2017,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention de financement relative à la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux à intervenir avec l'Eurométropole de Strasbourg, l'AREAL et la Caisse des Dépôts, jointe en annexe à la présente délibération, pour une durée de quatre ans,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer et à prendre les mesures nécessaires en vue de sa mise en œuvre.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité